



BTSA

Agronomie

Productions végétales



Niveau 3

Quels métiers ?

À l'activité centrale qui est celle de **chef de culture/exploitant** se rajoutent des emplois dans des structures assurant des activités de conseil, information et formation (**technicien conseil**), d'achat et d'approvisionnement (**chef de silo, responsable approvisionnement**), de vente de matériels, de produits et de matières (délégué commercial), d'expérimentation, de contrôle (**technicien d'expérimentation, de contrôle**).

Les structures qui emploient les techniciens supérieurs sont de natures très diverses : exploitations agricoles, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, centre et institut techniques, groupements, fédérations ...

Formation

Avec ce BTS, vous allez acquérir de solides connaissances en agronomie et sur les principaux modes et techniques de production des cultures.

La formation est construite autour des champs de compétences suivants :

- recherche, élaboration et diffusion d'informations techniques en situation de conseil ou commerciale,
- stratégie et fonctionnement de l'entreprise,
- processus de production : raisonnement, conduite, mise en œuvre, suivi et contrôle de systèmes de cultures et d'itinéraires techniques adaptés dans une perspective de durabilité.

Durée

La durée de la formation est de **deux années**.

Elle peut être réduite à **un an** sous certaines conditions et après avis du responsable de formation.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 9 modules spécifiques à l'option APV

- M51** Marché, filière et régulation
- M52** Fonctionnement des organisations du secteur des productions végétales
- M53** Climat-Sol
- M54** Biologie et physiologie du végétal
- M55** Régulations bioécologiques au sein de l'agroécosystème
- M56** Agroéquipements
- M57** Statistiques et démarches expérimentales
- M58** Itinéraires techniques
- M59** Systèmes de culture

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de six à dix semaines, pouvant être fractionnée, au sein d'un organisme professionnel agricole (chambre d'agriculture, coopérative, firme phytosanitaire, INRA, instituts techniques...).

Le stage est le support d'un rapport qui sera présenté à l'examen. Il doit permettre de réaliser une étude d'ordre technique et/ou scientifique dans un contexte donné.

Sessions de regroupement*

Trois sessions d'une semaine chacune par année. Elles se déroulent dans un établissement partenaire d'Eduter-Cnpr, à Toulouse (31).

Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

* Sous réserve de modification.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en deux groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves des premier et deuxième groupes, après application des coefficients.

Une note 0 à l'une des épreuves affectées d'un coefficient est éliminatoire.

Deux épreuves du premier groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 1 : Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h 00	écrite
E 7 : Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties (M58 et stage) : – soutenance d'un dossier – diagnostic de parcelle(s)	12	0 h 45 1 h 30	écrite et orale

Cinq épreuves du deuxième groupe : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 2 : Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation SocioCulturelle) (M21, M22)	3	1 h	orale
E 3 : Langue vivante (M23)	3	1 h	orale
E 4[Ⓞ] : Traitement de données (M41, M42)	3	3 h	écrite
E 5 : Épreuve d'économie et filière (M51, M52) Épreuve orale qui s'appuie sur un support documentaire	3	préparation 1 h entretien 30 min	orale
E 6 : Épreuve technique (M53, M54, M55, M56, M57, M59) Épreuve orale à partir d'un dossier centré sur l'étude d'un système de culture	6	présentation de l'étude au jury 10 min entretien 30 min avec le jury	orale

[Ⓞ] L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSa choisi.

Conditions d'inscription

• Pour une formation en 2 ans :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

• Pour une formation en 1 an :

- soit être titulaire de certains BTS, BTSa, DUT, DEUG ou DEUST, ou avoir suivi en totalité des classes préparatoires aux écoles d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ou commercial (analyse au cas par cas),

- soit être titulaire d'un baccalauréat ou d'un BTA et justifier de trois années de pratique professionnelle, à la date des épreuves, sur avis du responsable de formation.

Dispense d'épreuves

Les candidats déjà **titulaires d'un BTS, DUT, DEUG ou DEUST**, ou déjà **titulaires d'un BTSa** dans une autre option ou spécialité, peuvent être dispensés des 4 épreuves suivantes :

- épreuve du premier groupe : E1,
- épreuves du deuxième groupe : E2, E3, E4.

Redoublement

• Vous êtes **redoublant** ajourné à l'examen : vous pouvez conserver, à votre demande, les notes **obtenues aux épreuves du 1^{er} et/ou du 2^e groupe**, qui sont égales ou supérieures à 10.

• Pour information, un candidat se présentant à titre individuel peut conserver, à sa demande, les notes obtenues aux épreuves du 1^{er} et/ou du 2^e groupe, y compris celles inférieures à 10.

Dans ce cas, le candidat doit impérativement conserver son ancien livret scolaire et s'inscrit seul auprès du SRFD** de sa région dès le mois d'octobre précédant l'année de son examen.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement